

Recyclage TIS

Contact pour la formation : M. Julien COMETTO (Coordinateur de la formation continue) – 06 20 69 68 06

Objectif de la formation :

Pour l'exercice de fonctions à bord des navires de commerce ou de plaisance armés avec un rôle d'équipage, le titulaire d'un certificat CFBS doit, **tous les cinq ans**, pour prouver le maintien de sa compétence professionnelle, avoir suivi, dans les douze mois précédant sa demande de revalidation, une formation de **recyclage** dans les conditions fixées aux articles 7 et 8 de l'arrêté du 24 juillet 2013

Si le titulaire du certificat a reçu une **formation à bord** (durant les 5 ans qui précèdent la formation de recyclage), **attestée par la compagnie maritime** lors de l'entrée en formation, il peut suivre le stage court.

Conditions d'admission pour entrer en formation :

Tout candidat doit être titulaire d'un certificat d'aptitude médicale à la navigation en cours de validité et être titulaire du certificat à recycler.

Programme :

Contenu de formation

Techniques individuelles de survie

Théorie :

Les enseignements théoriques consistent en un cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances, compétences et aptitudes énumérées dans la colonne 2 du tableau A-VI/1-1 du code STCW 2010

Pratique :

Exercices pratiques relatifs à la compétence « survivre en mer en cas d'abandon du navire », énumérées dans la colonne 3 du tableau A-VI/1-1 du code STCW 2010 et de l'arrêté du 24 juillet 2013.

Nombre d'heures, si formation à bord : 6h dont 4h de TP

Nombre d'heures, sans formation à bord : 8h dont 4h de TP

Délivrance de l'attestation de stage

Tout candidat à un recyclage de certificat se verra délivrer une attestation.